



Résolution du conseil communal du 8 octobre 2019

Le Conseil,

- Entend 3 interpellations du public
- Acte la démission d'un de ses membres et procède à l'installation de son successeur
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
 - l'avenant n°3 du marché du Pôle Albert : Mission d'auteur pour la construction d'un complexe d'équipements diversifiés et réaménagement de la dalle Albert
 - le renouvellement du réseau électrique, des câbles porteurs et des motifs lumineux LED (divers endroits) pour les illuminations 2019
 - le raccordement à l'égout Chaussée de Neerstalle 273-275
 - la réparation et le remplacement de vitrage à l'Église Saint-Denis et admet la dépense
 - les travaux de maintenance urgents de l'Église Saint-Augustin et admet la dépense
- Approuve les conditions du marché pour :
 - la mission d'auteur de projet relative à la « Réhabilitation des bâtiments Wielemans Ceuppens 1-7 en équipement d'intérêt collectif »
 - l'achat d'une balayeuse électrique
- Approuve la convention 2020-2022 entre Atout Projet et la commune
- Approuve la charte pour un service citoyen pour tous les jeunes
- Approuve le tarif des repas et boissons pour les centres pour Seniors
- Approuve les modifications budgétaires 3 et 4 du service ordinaire et extraordinaire du budget 2019
- Emet un avis quant à 1 budget de fabrique d'église
- Approuve les comptes annuels du CPAS pour l'exercice 2018
- Approuve les emprunts pour le financement des dépenses d'investissements prévues au budget 2019
- Désaffecte une partie de la voirie rue des Anciens Etangs
- Approuve l'avis du Projet du Plan Régional de Mobilité
- Engage la dépense et le paiement pour la fourniture d'éléments verticaux de sécurisation de voirie type Forest (ancien modèle et nouveau)
- Entend 10 interpellations et 6 questions orales de conseillers communaux
- Octroie 1 pension
- Prend acte d'une démission
- Diminue une provision
- Abandonne les poursuites envers un membre du personnel enseignant